

# L'Etoile de la Mer

« Ô vous qui flotez sur les eaux agitées de la vaste mer  
... levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie. »

(Saint Bernard de Clairvaux)



## L'Oraison dominicale



**L**E **PATER NOSTER** est la prière enseignée et recommandée par Jésus-Christ. C'est pour cela qu'on l'appelle *Oraison dominicale* ou *du Seigneur*. Le *Pater Noster* est la prière la plus excellente parce qu'elle est sortie de l'Esprit et du Cœur de Jésus, et qu'elle renferme en sept courtes demandes ce que nous devons demander à Dieu, comme ses enfants, et comme frères entre nous.

Saint Cyprien dit que le « Notre Père » est la prière la plus vraie de toutes, la plus sublime et la plus divine, parce qu'elle est sortie des lèvres du Fils de Dieu lui-même, la Vérité éternelle. Quand nous récitons le « Notre Père », le Père céleste écoute ces paroles comme étant dites par son Fils préféré, qui lui parle avec notre langue et nos paroles, et se fait notre médiateur et intercesseur pour que nous soyons exaucés.

On demanda un jour à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus ce qu'elle pensait pendant qu'elle cousait et qu'elle se tenait silencieusement au milieu du bavardage de ses consœurs avec un sourire et une attitude toute céleste. Elle répondit : « Je pense au premier mot du Notre Père. Dieu est mon Père et le Père de tous ! Oh, comme il est beau de l'appeler Père et de se sentir ses enfants ! »

Abbé Michel Rebourgeon

N° 630 – Avril 2018

Prix de revient : 0,60 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

## Une nouvelle version officielle du « Notre Père »

**L**ES **CHRÉTIENS FRANCOPHONES** ne diront plus « Ne nous soumetts pas à la tentation », mais : « Ne nous laisse pas entrer en tentation. » Cette modification est entrée en vigueur en France le dimanche 3 décembre 2017.

Le 31 mars 2017, la Conférence des évêques de France a annoncé l'entrée en vigueur de cette nouvelle traduction du Notre Père, dans toute forme de liturgie, le premier dimanche de l'Avent 2017. Il aura donc fallu 50 ans à l'épiscopat pour abandonner le calamiteux « Ne nous soumetts pas à la tentation ».

C'est au nom de l'œcuménisme qu'avait été créée la version du Notre Père utilisée pendant ce dernier demi-siècle. En 1964, une commission composée à la fois de catholiques, d'orthodoxes et de protestants entreprit de rédiger une traduction commune en français du Notre Père. Le 4 janvier 1966, un communiqué conjoint des diverses confessions chrétiennes annonçait l'adoption de cette nouvelle traduction, précisant que « du côté catholique, la décision a été ratifiée par le Siège apostolique ». Ce communiqué explicite le motif de cette nouvelle traduction : « Dans l'effort des chrétiens vers l'unité, l'adoption d'un texte commun pour la prière du Seigneur est un signe d'une grande portée œcuménique. »

Cette nouvelle version du Notre Père, utilisée depuis dans la liturgie, se rapproche beaucoup plus des versions utilisées jusqu'alors par les protestants, mais la traduction de la sixième demande était une

nouveauté : apparue récemment, en 1922, et production d'un protestant anonyme, elle se trouvait soudain promue au rang de version obligatoire pour les catholiques !

La façon dont cette « traduction » nouvelle a été faite et imposée montre que les mêmes procédés subversifs sont utilisés dans toutes les sociétés. L'abbé Jean Carmignac (1914-1986), qui avait enquêté sur cette affaire, pouvait affirmer que les catholiques de cette commission n'avaient pas été mandatés par les évêques de France, et que c'est pour des motifs non scientifiques et non exégétiques, mais purement œcuméniques, que cette traduction a été élaborée. En 1969 l'abbé Carmignac publie sa thèse *Recherches sur le « Notre Père »*, qui est une référence majeure sur la prière enseignée par Notre-Seigneur. Il démontre que la traduction œcuménique de 1965 est gravement fautive et fait suspecter un caractère blasphématoire dans l'expression de la sixième demande.

La traduction « Ne nous soumetts pas à la tentation » pose un grave problème théologique, car elle laisse entendre que Dieu lui-même pourrait avoir une responsabilité dans nos tentations.

Cette formule répugne à la sainteté de Dieu. Puisque tenter, c'est inciter au mal et au péché, il est clair que Dieu, la sainteté même et l'auteur de tout bien, ne peut en aucune façon être l'auteur de la tentation : il ne peut donc nous y « soumettre », il la permet seulement (pour nous laisser ainsi mériter en la surmontant). Saint Jacques l'affirme avec force dans son épître : « *Que nul, lorsqu'il est tenté,*

ne dise: "C'est Dieu qui me tente." Car Dieu ne saurait être tenté par le mal, et lui-même ne tente personne. Chacun est tenté par sa propre convoitise, qui l'entraîne et le séduit. «Tentateur» est d'ailleurs l'un des noms du démon.

Cette formule répugne aussi à la bonté de Dieu: on ne peut pas appeler Dieu «notre Père» et laisser supposer que ce Père, qui est la bonté infinie, puisse être celui qui expose volontairement ses enfants à la tentation pour mieux les punir s'ils tombent.

Quand on a commencé à dire le Notre Père en français, les versions anciennes utilisaient une traduction littérale du grec et du latin: «Ne nous induisez pas en tentation», que tout bon catholique savait interpréter de façon juste dans le sens expliqué par l'Église. La formule «ne nous laissez pas succomber à la tentation», qui donne le sens exact du texte, s'imposera généralement à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le texte œcuménique imposé en 1965 par l'épiscopat faisait table rase de tout cela.

Le nouveau *Catéchisme de l'Église catholique* s'est employé laborieusement à justifier cette nouvelle version: «Nous demandons à notre Père de ne pas nous y "soumettre" [à la tentation]. Traduire en un seul mot le terme grec est difficile: il signifie "ne permets pas d'entrer dans", "ne nous laisse pas succomber à la tentation"». Ainsi il faut recourir à la version traditionnelle pour expliquer le sens de cette demande! Pourquoi alors ne pas l'avoir gardée? On peut juger de la pertinence et de la nécessité du changement.

L'abbé Carmignac apporte des arguments philologiques très solides, pour justifier de s'affranchir d'une traduction trop littérale du texte grec, prêtant à confusion. La solution de la difficulté se trouve en particulier dans la syntaxe des négations en hébreu ou en araméen. Ces deux langues possèdent un mode particulier de conjugaison, le causatif, qui exprime l'action de la cause sur l'effet: au causatif, «entrer» signifie «faire entrer». La négation placée devant le causatif peut s'appliquer soit à la cause soit à l'effet, selon le contexte ou le jugement du lecteur: on aura ainsi «ne pas faire entrer» ou «faire ne pas entrer». Cette règle de grammaire demande de comprendre ainsi la sixième demande: «Fais que nous ne consentions pas à la tentation». L'abbé Carmignac propose cette traduction: «Garde-nous de consentir à la tentation.» Cette traduction est semblable pour le sens à: «Ne nous laissez pas succomber à la tentation.» Au reste la formulation exacte est secondaire. L'essentiel est que l'on comprenne exactement la prière que Jésus nous a enseignée: «Fais que

nous n'entrons pas dans la tentation» veut dire: «Fais que nous n'y consentions pas.»

Dieu agit donc bien dans la tentation, non pour nous y soumettre, mais pour nous y faire résister.

Citons trois auteurs des premiers siècles chrétiens qui ont interprété ainsi cette demande du Notre Père: entrer dans la tentation signifie y succomber.

D'abord Origène: «Aussi demandons-nous d'être délivrés de la tentation; non pas de ne pas être tentés, ce qui est impossible surtout aux hommes sur la terre, mais de ne pas succomber lorsque nous sommes tentés. Celui qui succombe à la tentation entre, à mon avis, dans la tentation, puisqu'il est pris dans ses filets.»

Le grand saint Jérôme, dont l'autorité en matière d'exégèse est considérable: «Au fond, nous ne refusons pas la tentation, mais nous demandons la force de résister dans la tentation. Ainsi le Christ n'a pas dit: "Veillez et priez pour ne pas être tentés," mais "pour ne pas entrer dans la tentation", c'est-à-dire, pour que la tentation ne gagne pas, ne triomphe pas et ne nous retienne pas dans ses rets.»

Et Jean Cassien, auteur du V<sup>e</sup> siècle: «Si nous prions Dieu de ne pas permettre que nous soyons tentés, quelle preuve donnerons-nous de notre constance? Car il est écrit: "L'homme qui n'a pas été tenté, n'a pas été éprouvé", et encore: "Heureux l'homme qui supporte la tentation." Tel n'est donc pas le sens de cette parole. Elle ne signifie pas: "Ne permettez pas que nous soyons jamais tentés", mais: "Ne permettez pas que, tentés, nous soyons vaincus"».

Saint Thomas d'Aquin explique cette phrase de la même manière: «Le Christ nous enseigne à prier, non pour que nous ne soyons pas tentés, mais pour que nous ne soyons pas introduits dans la tentation. Car si l'homme l'emporte sur la tentation, il mérite la couronne; c'est pourquoi il est écrit: "Ne voyez qu'un sujet de joie, mes frères, dans les diverses épreuves qui peuvent vous survenir" (Jac 1, 2); et aussi: "Heureux l'homme qui supporte l'épreuve! Sa valeur ainsi reconnue, il recevra la couronne de vie" (Jac 1, 12). Pour cette raison il nous enseigne à demander que nous n'entrons pas dans la tentation par le consentement.» Ailleurs il écrit encore: par la sixième demande, «nous demandons non point de n'être pas tentés, mais de n'être pas vaincus par la tentation, ce qui est "entrer" en la tentation».

### Que penser de la nouvelle traduction ?

La traduction de la sixième demande du Notre Père, très controversée, ne satisfaisait plus grand monde. Depuis 1966 divers exégètes ont pro-

posé d'autres traductions, dont celle-ci: «Ne nous laissez pas entrer en tentation», qui a été retenue par les épiscopats francophones. Comme la précédente, cette nouvelle traduction aura également un caractère œcuménique. Les évêques souhaitaient que tous les chrétiens des différentes «Communautés ecclésiales» continuent à dire ensemble la prière que le Seigneur a enseignée. L'Église protestante unie de France, qui réunit luthériens et réformés, a elle aussi validé ce changement.

Cette nouvelle version est-elle satisfaisante? Même si elle est certes moins mauvaise que celle qu'on qualifiera bientôt d'ancienne, il faut répondre clairement non. L'abbé Carmignac apporte des considérations qui montrent en quoi cette traduction est défectueuse.

La forme de verbe seulement permissive «laisser entrer» ne rend pas le sens réel «faire entrer» qui est beaucoup plus fort.

D'autre part il ne faut pas «confondre "entrer en tentation" et "entrer dans la tentation". On ne saurait protester trop énergiquement contre un tel malentendu! Car, si l'on y regarde de près, les deux formules ne sont pas du tout équivalentes: "entrer en" veut dire "commencer à se trouver dans tel ou tel état", tandis que "entrer dans" veut dire "pénétrer à l'intérieur de quelque chose"».

Enfin et surtout, selon le sens obvie des mots, cette formule signifie que nous demandons à Dieu d'écartier de nous toute tentation: «Ne permets même pas que nous entrions en tentation.» C'est ainsi que la plupart des gens la comprendront. Or nous avons vu les explications très claires de plusieurs Pères de l'Église: dans la prière que Jésus nous a enseignée, nous ne demandons pas de ne pas être tentés, nous ne refusons pas l'épreuve de la tentation comme Jésus lui-même y a été exposé, mais nous demandons à notre Père de nous aider pour ne pas succomber à la tentation. Nous demandons d'être préservés non pas des tentations mais du consentement aux tentations.

Même si nous ne sommes pas concernés directement par ce changement, il est une occasion pour nous d'être plus attentifs à ce que nous prononçons parfois par habitude. C'est une grâce de pouvoir approfondir le sens de la prière que Notre-Seigneur nous a apprise!

(Tiré d'un article de M. l'abbé Hervé Gresland dans *Le Rocher*, bulletin du District de Suisse, n° 111 de février-mars 2018; les notes en bas de page n'ont pas été reprises par manque de place dans notre modeste bulletin)

## Horaires habituels des messes

### Prieuré Saint-Maximin

2221 av. de la Résistance

83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine (en principe) :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 18h30 (sauf 1<sup>er</sup> vendredi du mois)
- samedi : 7h45 (sauf 1<sup>er</sup> du mois)

### Église Sainte-Philomène

125 bd Grignan, 83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes : 9h30 et 18h30

sauf : Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption et deuxième dimanche de juin (se renseigner)

Semaine :

- jeudi : 18h30
- 1<sup>ers</sup> vendredi et samedi du mois : 18h30

### Cours Saint-Dominique, Saint-Pré,

83170 La Celle

Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes : 11 heures

Semaine :

- lundi : 7h30
- mardi et jeudi : 7h15
- mercredi et vendredi : 9h05
- samedi : 8 heures
- vacances scolaires : 8 heures (se renseigne(se renseigner))

## Annonces diverses

- Les différentes conférences sont indiquées dans le tableau ci-contre : venez nombreux !
- **Mardi 3 avril** : Adoration perpétuelle qui consiste en une adoration du Très Saint Sacrement à la chapelle du Prieuré, de **10 heures à 18 h 20**. Les intentions générales sont : la victoire sur les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Église ; la conversion de Rome et des évêques à la Tradition ; la sanctification des prêtres et des candidats au sacerdoce ; l'éveil de nombreuses vocations.
- Vous trouverez dans ce numéro de *L'Étoile de la Mer* la **feuille du Denier du Culte** pour l'année 2018. Le reçu fiscal pour les dons effectués avant le 31 décembre 2017 sera bientôt à votre disposition.
- M. l'Abbé Serres-Ponthieu s'absentera du **9 au 13 avril** pour suivre la session de théologie à l'École Saint-Michel, à Montierchaume (La Martinerie).
- Les **14 et 15 avril**, aura lieu le **Pèlerinage des jeunes**, de Cotignac (monastère de Saint Joseph) à la grotte de la Sainte-Baume. S'inscrire à [jeunes.stephilomene@gmail.com](mailto:jeunes.stephilomene@gmail.com) le plus tôt possible !
- **Dimanche 15 avril** : la **quête impérée annuelle en faveur des séminaires de la Fraternité** sera faite après les messes.
- La **cérémonie de Confirmations** aura lieu cette année le **samedi 28 avril** à Saint-Pré.

Les confirmations seront conférées cette année par Mgr Tissier de Mallerai.

- Le **pèlerinage de doyné à la Sainte-Baume** aura lieu les **5 et 6 mai**.
- Les **19, 20 et 21 mai**, **Pèlerinage de Pentecôte**, de Chartres à Paris, avec pour thème : « **Croisade pour Jésus-Christ** » : venez nombreux ; le chapitre enfants est toujours bien fourni et mobilise des adultes pour l'encadrement ; le chapitre adultes doit s'étoffer... Soyons généreux. M. l'Abbé Rebourgeon y participera cette année encore.
- Notre **pèlerinage annuel à Notre-Dame du Mai** aura lieu cette année le **dimanche 27 mai**. Nous voudrions, comme l'année dernière, que ce soit **une journée des familles, en l'honneur de Notre-Dame du Mai**. Voici le programme : Messe chantée à **9 h 30** à l'église Sainte-Philomène, suivie du pique-nique à la Seyne-sur-Mer, un peu plus bas que le parking du sanctuaire. Puis à **14 h 15**, nous **monterons** jusqu'au sanctuaire, en méditant le chapelet. Arrivée au sanctuaire vers **15 heures**, et temps de prière dans la chapelle. Photo de groupe – possibilité d'acheter des articles religieux au sanctuaire. Retour libre.
- La **kermesse du Prieuré** aura lieu cette année le **dimanche 1<sup>er</sup> juillet** au **domaine de Gairoird**, à Cuers, dans la propriété de M. et M<sup>me</sup> de Pierrefeu !

## Conférences et réunions



- **Conférence**, par M. l'abbé Rebourgeon : le **vendredi 20 avril**, à 19h20, au Prieuré (après la messe). Sujet : **Réponses à des objections formulées par les Protestants et nos contemporains désinformés**.
- **Conférence**, par M. l'abbé Rebourgeon : le **lundi 30 avril**, à 20h30, à Saint-Pré. Sujet : **Réponses à des objections courantes à propos des sacrements, des commandements et de la Sainte Écriture**.
- **Cours du soir**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **vendredi 20 avril**, à 20h30, chez M. et M<sup>me</sup> Guyader. Sujet : **La famille et les lois de l'Église**.
- **Réunion du Cercle d'études**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **samedi 28 avril**, à 19h30, chez M. Allingry. Sujet : **La famille et les lois de l'Église**.

## Chronique



▲ Pèlerinage à Cotignac le dimanche 11 mars. ▼



- ◀ **Récollecion des Tertiaires de la FSSPX et des Chevaliers de l'Immaculée** au Prieuré le samedi 17 mars.

## Saint Léon I<sup>er</sup>, le 11 avril

**LÉON NAQUIT À ROME** d'une famille Lopulente de Toscans.

Il était Archidiacre de l'Église Romaine sous le pape Célestin I<sup>er</sup>.

Sous le pape saint Sixte III, il fut envoyé en Gaule pour réconcilier les généraux romains rivaux Aetius et Albinus. Sa médiation ayant réussi, il est élu pape à l'unanimité au décès de saint Sixte III en 440, alors qu'il séjourne encore en Gaule.

En tant que pape, Léon I<sup>er</sup> confirma ses frères évêques en Orient et en Occident dans la Foi catholique contre les hérésies nestoriennes, monophysites, manichéennes, pélagiennes et priscillianistes, par de nombreuses lettres. Sa prédication au peuple romain montre également son souci de défendre l'intégrité de la Foi.

En 443, le pape intente des procès au Sénat contre les manichéens qui versaient dans le crime rituel et le cannibalisme. En 445, Valentinien III exclut de l'armée les manichéens, les exile en campagne, les déclarent inaptes à hériter ou léguer leurs biens confisqués à leur mort. C'est ce que l'on appelle l'union du sabre et du goupillon, ou encore l'union du trône et de l'autel, c'est-à-dire la politique du Christ-Roi !



*La Rencontre de saint Léon et d'Attila*  
(Raphaël, 1514, fresque, palais du Vatican)

En tant que pape, il veille également sur la discipline ecclésiastique et il représente la suprême autorité à laquelle recourir en cas de litige comme en témoigne la lettre que saint Armentaire, évêque à **Draguignan**, cosigna avec dix-huit autres évêques au pape saint Léon I<sup>er</sup>, au sujet de Ravennius, archevêque d'Arles depuis juin 449.

Attila, chef des Huns, ayant été menacé par saint Loup, lequel avait été formé au monastère de **Lérins**, renonça à pénétrer dans la cité de Troyes et, poursuivi, fuyant par les Alpes, envahit l'Italie. Sorti de Rome, saint Léon, ambassadeur de Valentinien III, alla à la rencontre d'Attila le 11 juin 452 à Peschiera sur le bord du Mincio, affluent du Pô, et le dissuada d'entrer ou de piller Rome. Attila dira plus tard à ses sbires qu'à ce moment il eut une vision derrière le pape des apôtres Pierre et Paul brandissant une épée redoutable le menaçant de mort<sup>1</sup>. Léon obtient qu'il se retire en Pannonie contre un tribut annuel. D'où l'on dit qu'« Attila n'eut peur que d'un Loup et d'un Lion » (Leo signifie lion en latin).

Le 17 mars 455, Pétrone Maxime renverse Valentinien III à Rome. Maxime force le mariage de son fils avec Eudocie, fille de Valentinien et d'Eudoxie, qui avait été promise à Hunéric, fils de Genséric, roi de Vandales d'Afrique. Eudoxie en appelle à Genséric qui s'embarque pour Rome où, à cette nouvelle, la panique générale aboutit le 31 mai au lynchage de l'empereur Maxime. Trois jours après, Genséric arrive à Rome où il est tempéré par saint Léon qui obtient qu'il n'y ait ni meurtre ni incendie. Genséric ne fit que « vandaliser » Rome quinze jours, épargnant les églises basilicales Saint-Pierre et Saint-Paul.

Saint Léon décède le 10 novembre 461 au terme d'un des plus longs pontificats de l'Histoire. Son corps est enseveli dans l'église basilique Saint-Pierre, puis il sera déplacé un 11 avril à un autre endroit de cette église, ce qui établira la date de sa fête. Dans la basilique Saint-Pierre reconstruite, son corps sera transféré en 1715 à l'autel qui porte son nom.

Amos, patriarche de Jérusalem entre 594 et 601, disait avoir lu que saint Léon avait veillé et prié quarante jours au pied

du tombeau de saint Pierre, lui demandant d'intercéder pour la rémission de ses péchés ; saint Pierre lui apparut et dit : « Le Seigneur vous pardonne tous vos péchés, excepté ceux que vous avez commis en conférant les saints Ordres



*St Léon le Grand*  
*Église St Martin Notre-Dame, Sondersdorf*

et dont vous êtes encore chargé pour en rendre un compte rigoureux. » On peut penser que dès lors le saint pape s'était appliqué plus encore à faire respecter la discipline ecclésiastique !

Saint Euloge, patriarche d'Alexandrie de 581 à 608, disait avoir reçu la tradition d'un diacre de Rome dénommé Grégoire, selon laquelle saint Léon, après avoir écrit la fameuse lettre doctrinale à saint Flavian, patriarche de Constantinople de 441 à 449, contre les hérésies de l'archimandrite Eutychès qui niait l'humanité du Christ, la déposa sur le tombeau de saint Pierre, en le conjurant par des veilles, des jeûnes et des prières, de la corriger. Quatre jours étant écoulés, l'Apôtre lui apparut lui disant avoir lu la lettre et y avoir apporté les corrections nécessaires. Le pape, ayant repris la lettre sur le tombeau, y lut les corrections du Prince des Apôtres, et l'envoya à Flavian ; malheureusement l'empereur Théodose II et les eutychiens n'en permirent pas la publication. Cette lettre sera honorée en 451 par les 630 évêques du concile de Chalcedoine, ce qui n'empêcha pas le schisme eutychien des Coptes, des Éthiopiens et des Syriens.

En 1754, le pape Benoît XIV déclara saint Léon Docteur de l'Église.

Abbé Laurent Serres-Ponthieu

<sup>1</sup> Raphaël en peignit un tableau réputé.